

Déclaration liminaire

Liste d'aptitude au grade d'inspecteur -
ANNÉE 2018

Madame la présidente,

Les mobilisations contre les ordonnances Macron portant les propositions alternatives de la CGT, ainsi que la mobilisation des retraités contre la hausse de la CSG et pour une revalorisation de leurs pensions de retraite ont été une réussite.

Pour autant, Emmanuel Macron reste indifférent à ce qu'expriment les salariés mais également les retraités. Il choisit délibérément d'afficher le peu de considération qu'il a pour la population et ceux qui luttent pour sauvegarder leurs acquis sociaux et leurs emplois.

Il n'a pas plus de considération pour les agents de la Fonction publique mobilisés le 10 octobre suite à l'appel de l'ensemble des fédérations de la Fonction publique.

Les fonctionnaires ont clairement exprimé leur rejet de la politique gouvernementale.

Les chiffres parlent d'eux même : 30 % de grévistes pour l'ensemble de la fonction publique dont près de 33 % à la DGFIP et plus de 40 % à la DRFiP 31.

Pour seule réponse, Emmanuel MACRON par l'intermédiaire du ministre de l'Action et des Comptes publics, a réuni, le 16 octobre, les organisations syndicales de la Fonction publique pour un « rendez-vous salarial ». En réalité, c'est un simulacre de réunion où des décisions toutes imposées et non négociées, ont été annoncées. On se fiche de nous !

Au vu des annonces faites par le ministre au cours de cette réunion :

- refus de toute mesure sur le point d'indice à ce stade ;
- confirmation des 120 000 suppressions d'emplois annoncées dans la Fonction publique ;
- confirmation de l'instauration du jour de carence ;
- stricte compensation de la hausse de la CSG,

force est de constater que le gouvernement fait le choix délibéré de ne pas apporter de réponses aux exigences revendicatives exprimées par les personnels.

La CGT revendique une nouvelle fois l'augmentation de la valeur du point d'indice, seul moyen de garantir une évolution positive de pouvoir d'achat pour tous les personnels, a fortiori dans un contexte marqué par les conséquences de six années consécutives de gel du point d'indice.

Elle réaffirme le caractère inéquitable et injuste du jour de carence soulignant que le meilleur moyen d'assurer l'équité public/privé en la matière est de supprimer les jours de carence pour les salariés du privé qui le subissent actuellement.

Pour la CGT, l'augmentation de la CSG, n'est pas la bonne solution pour le financement de la protection sociale.

Elle dénonce les conséquences qu'aura cette mesure sur le niveau de vie des retraités et futurs retraités parmi lesquels de nombreux collègues des finances publiques.

Concernant la DGFIP, le directeur général, dans le même esprit, donne à voir ce que signifie pour lui le dialogue social.

Au niveau des règles de mutation, sans la moindre concertation avec les organisations représentatives des personnels, il annonce sur ULYSSE leurs modifications. Il présente ses décisions comme guidées par l'intérêt des agents, alors qu'il s'agit en réalité d'un recul des droits des agents dans un contexte de suppressions d'emplois, de fermetures de postes comptables et de fusions de services opérées sans l'assentiment des personnels concernés. L'objectif est uniquement de donner plus de pouvoir à l'administration dans la gestion des effectifs.

Les règles actuelles de mutation ont fait l'objet de longs échanges lors de leur élaboration. Elles sont aujourd'hui totalement remises en cause.

Pour la CGT, les 10 fiches présentées au groupe de travail "mutations" sont inacceptables. La DG veut des agents taillables et corvéables à merci.

Ces attaques contre le droit à mutation n'ont pour but que d'amplifier et multiplier les restructurations et fermetures de postes que la DG nous impose !

Aujourd'hui, avec de telles annonces la mobilité des agents devient illusoire au détriment de leur vie personnelle.

Concernant la CAPL de ce jour, c'est à dire la CAPL préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous souhaitons rappeler que la DGFIP a revu à la baisse le niveau de la promotion interne depuis plusieurs années. Le concours interne d'inspecteur et l'examen professionnel restent très sélectifs. Nous revendiquons la création de postes par le biais du concours interne et d'un véritable examen professionnel. Pour la liste d'aptitude qui ne correspond pas au type de promotion que nous souhaitons, nous constatons que le nombre de potentialités est cette année encore plus faible que les années précédentes. Pour l'ensemble de la délégation SUD PYRENEES, huit potentialités seulement sont affichées.

Huit départements sur quatorze n'ont aucune potentialité.
La Haute-Garonne passe de 3 potentialités à 2.

Cette situation matérialise une réduction très importante de la promotion interne au sein de la DGFIP et risque d'engendrer des situations de découragement et de démotivation dans les services.

Pour notre département, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur l'âge des candidats promouvables. Depuis 4 ans, la DG considère que les agents de plus de 58 ans peuvent être sélectionnés et que le fait de pouvoir dérouler ou non une carrière suffisamment longue dans le nouveau grade n'est plus considéré comme un élément conditionnant une promotion au grade supérieur. Vous avez constaté que les collègues potentiellement concernés par cette disposition sont nombreux en Haute-Garonne.

Nous le verrons dans le cadre de l'examen des dossiers.

Pour la CGT Finances Publiques, il est clair que l'examen de ces dossiers particuliers doit permettre de promouvoir des collègues qui n'ont pas été sélectionnés les années précédentes ou qui n'ont pas postulé pour des questions d'âge. En même temps, nous rappelons qu'il ne s'agit pas d'une promotion de fin de carrière dans la mesure où les dispositifs de formation et d'affectation restent les mêmes.

Malgré un contexte particulièrement difficile, nous espérons que cette CAPL jouera pleinement son rôle.